Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_784-DE
Reçu le 08/07/2025

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 01/07/2025
(2ème convocation sans quorum)

DLB 2025/784

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 1 juillet à 9h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au siège social à NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : **27/06/2025**
Affichage de la convocation : **27/06/2025**

Etaient Présents :
Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Jean BLANQUEFORT, Michel FARENC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Bernard SAUCEROTTE, Sylvian VIALE.
Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE.

Absents Excusés :
Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgard SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :
Philippe AUDOUI

Objet : Acquisition d'une parcelle auprès de la commune de Vias

Le SICTOM, dans la poursuite de son projet de rationalisation du réseau de déchèteries, a procédé le 24 septembre 2024 à l'acquisition de terrains cadastrés CE 27 et CE 30 situés Plan de Médeilhan à Vias à hauteur de 4€/m^2 pour un montant de 86 604€.

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_784-DE
Reçu le 08/07/2025

Afin de permettre la réalisation d'un pôle de valorisation des déchets adapté aux dernières règlementations et l'accès à la voirie communale, l'acquisition d'une parcelle en continuité des précédents terrains acquis et appartenant à la ville de Vias, cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m^2 est nécessaire.

La mairie de Vias, sollicitée, a répondu favorablement à notre demande et proposé cette cession au prix de 4€/m^2 à l'identique de l'estimation des Domaines pour les parcelles déjà acquises, soit un prix global de 21 696 €.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'acquérir cette parcelle au lieu-dit « Plan de Médeilhan », cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m^2 pour un montant de 21 696 € augmenté des frais notariés et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président de procéder à l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Plan de Médeilhan », cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m^2 pour un montant de 21 696 € augmenté des frais notariés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Président,

PÉZENAS-AGDE SICTOM

Armand RIVIERE

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 08/07/2025

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : **BP 112 - 34120 Pézenas**
Siège administratif : **27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque**
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr